



COMITE REGIONAL DE LORRAINE

Communiqué

HOMOPHOBIE : Relaxe des militants de Lorraine nationaliste

La CGT Lorraine condamne le jugement intolérable de la cour d'appel de Nancy

Lors de la désormais traditionnelle « Marche des fiertés » de Nancy, le 14 juin 2014, deux membres du groupe « Lorraine Nationaliste » avaient déployé une banderole haineuse en fin de cortège invitant les manifestants à « aller bruler en enfer ! ».

Alors qu'en juin 2015 le tribunal correctionnel les avait condamnés en première instance à de la prison avec sursis et 3000 euros de dommage et intérêts, la Cour d'appel de Nancy les a purement et simplement relaxés !

La CGT, engagée depuis 20 ans aux côtés des lesbiennes-gay-bi-trans, réaffirme son engagement et condamne cette décision. Elle considère que dans le contexte de la campagne électorale en cours, c'est un véritable message d'impunité envoyé aux homophobes de tous poils, à tous les partis et associations de la droite extrême et de l'extrême droite et à leurs adhérents.

Alors que toutes les formes de discriminations gagnent du terrain dans notre société, la CGT attendait un véritable message de fermeté et une décision de première instance confortée. A contrario, cette décision intolérable est un signal inquiétant pour toutes les minorités concernées.

Dans ce contexte, la CGT Lorraine réaffirme son engagement pour la défense pour les libertés individuelles et appelle dès à présent le plus grand nombre de nos concitoyens à participer largement aux prochaines Marches des fiertés en Lorraine qui se dérouleront à Nancy le 3 juin et à Metz le 17 juin.

Metz le 30 mars 2017